



COMMUNIQUE DU PARQUET GENERAL DE PARIS 14-09-2018

Affaire dite Clément Méric

Cour d'Assises de Paris

Ce vendredi 14 septembre 2018 à l'issue d'une audience de deux semaines la cour d'Assises de Paris a reconnu Esteban Morillo et Samuel Dufour coupables des faits de coups mortels et violences volontaires et les a condamnés respectivement à 11 ans de réclusion criminelle et 7 ans d'emprisonnement. Les circonstances aggravantes de violences avec arme et en réunion ont été retenues.

Alexandre EYRAUD a été acquitté.

Le Parquet général avait requis la déclaration de culpabilité des trois accusés de l'ensemble des chefs visés dans l'ordonnance de mise en accusation, la condamnation aux peines suivantes :

- Esteban MORILLO : 12 ans de réclusion criminelle
- Samuel DUFOUR : 7 ans d'emprisonnement
- Alexandre EYRAUD : 4 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis